

Mouvement Anti-Apartheid



# MOUVEMENT ANTI-APARTHEID

B.P. 109 75463 PARIS cedex 10  
tel (1) 47 70 29 09

Paris, le 24 octobre 1988

M. Jean-Bernard CURIAL,  
Chargé des Affaires Africaines  
Parti Socialiste  
10, Rue de Solférino  
75007 Paris

Cher Monsieur,

Suite aux révélations parues dans la presse, en particulier dans le Canard Enchaîné du 19/10, concernant les méthodes frauduleuses utilisées par l'ATIC (Association Technique de l'Importation Charbonnière), agence officielle française, pour détourner l'embargo de la France sur le charbon sud-africain, le Mouvement Anti-Apartheid souhaiterait vivement connaître la position du Parti Socialiste quant au fond du problème.

Vous joignant copie de notre communiqué du 20/10, nous aimerions aussi savoir quelles démarches le Parti Socialiste entend suivre auprès du Gouvernement afin que ses propres décisions (du 7 Novembre

.../...

.../...

- 2 -

1985) soient respectées et pour que l'embargo sur le charbon sud-africain soit renforcé tant au niveau national que dans le cadre communautaire.

Par ailleurs j'attire votre attention sur l'information suivante publiée par la C.I.S.L. (Confédération Internationale des Syndicats Libres) en Mai 1988, faisant état de la présence de l'ATIC en Afrique du Sud (bureau de liaison ?) et des relations directes entretenues par l'ATIC avec la Compagnie maritime basée en Afrique du Sud, The Flamingo Shipping Co-(Pvt) Ltd.

En espérant que cette démarche recevra toute votre attention, Veuillez recevoir, cher Monsieur, mes cordiales salutations.

Michel Mallet  
Secrétaire Général

C.C. M. Pierre Mauroy  
Premier Secrétaire PS  
M. Pierre Guidoni  
Secrétaire aux Relations  
Internationales PS

M. Laurent Fabius  
Président de l'Assemblée  
Nationale

**W**e, organisations and people of France, in the face of the local elections scheduled to take place on October 26, want to publicise that we support the demands of the South African people and ask for:



- the end of the state of emergency
- the withdrawal of the security forces from the townships
- the release of Nelson Mandela and all political prisoners
- the release of all the detainees
- the legalisation of banned organisations
- the termination of all banning orders against organisations and people
- the demolition of apartheid and the opening of negotiations with the representatives of the people of South Africa

**Mouvement Anti-Apartheid (MAA) — The Anti-Apartheid Movement**  
**Fédération de l'Éducation Nationale (FEN) — National Federation of Education (500 000 adherents)**  
**Fédération Indépendante et Démocratique des Lycéens (FIDEL) — Independent and Democratic Federation of Students**  
**Mouvement des Jeunes Socialistes (MJS) — The Socialists Youth Movement**  
**Parti Socialiste Unifié (PSU) — Unified Socialist Party**  
**Syndicat National des Instituteurs (SNI—PEGC) — National Teachers Union (206 000 adherents, 70% of the teachers)**  
**SOS—Racisme**  
**Union Nationale des Étudiants de France — Independent and Democratic (UNEF—ID), Independent and Democratic Federation of Students**



**Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace**

**Le Ministre**

Paris, le 21 OCT. 1988

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur la station de réception directe des images du satellite SPOT dont est en train de s'équiper l'Afrique du Sud.

J'ai fait procéder à une instruction approfondie de ce dossier, dont il ressort que la quasi-totalité des travaux commandés par l'Afrique du Sud à la Société Européenne de Propulsion est actuellement achevée, l'Afrique du Sud ayant d'ailleurs passé directement commande aux Etats-Unis de certains matériels destinés à cette station.

Je vous précise par ailleurs que, compte tenu de leur résolution, les images du satellite SPOT n'offrent d'intérêt que pour les seules applications civiles. Il s'agit donc là de la réalisation d'un contrat purement commercial pour la fourniture de matériel destiné à des seules fins civiles.

Ce contrat ne déroge pas aux mesures décidées par le Gouvernement dans le cadre de sa politique vis à vis du régime de PRETORIA, et en particulier ne signifie pas bien sûr un quelconque soutien à son égard.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Paul QUILES

Monsieur Antoine BOUILLON  
Président du Mouvement ANTI-APARTHEID  
B.P. 109  
75463 PARIS CEDEX 10

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

LE MINISTRE D'ÉTAT

11007.93 1116 CM

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre lettre du 15 septembre par laquelle vous m'interrogez, d'une part, sur la présence de coopérants français servant en Afrique du Sud et, d'autre part, sur les activités de mercenaires français aux Comores.

Sur le premier point, je tiens à préciser que l'ensemble du programme de coopération mené vis-à-vis de l'Afrique du Sud est dirigé vers les milieux qui sont victimes de l'apartheid. Il s'articule autour de projets gérés par de nombreuses associations locales, qui tendent dans des domaines tels que le développement rural, la médecine, la santé publique, les affaires sociales, le syndicalisme, à améliorer la condition des populations noires en Afrique du Sud. Ce dispositif est complété par des formations sur place et en France.

Monsieur Antoine BOUILLON  
Président du Mouvement Anti-Apartheid  
B.P. 109  
75463 PARIS CEDEX 10

.../...

Quant à la présence de quelques volontaires du service national il s'agit non de coopérants, mais de jeunes français qui sont au service d'entreprises françaises exerçant leur activité commerciale dans les domaines non soumis aux mesures économiques restrictives décidées à l'encontre de l'Afrique du Sud. Vous savez aussi que les entreprises françaises dans ce pays obéissent à un code de conduite visant à favoriser les droits de leurs employés noirs.

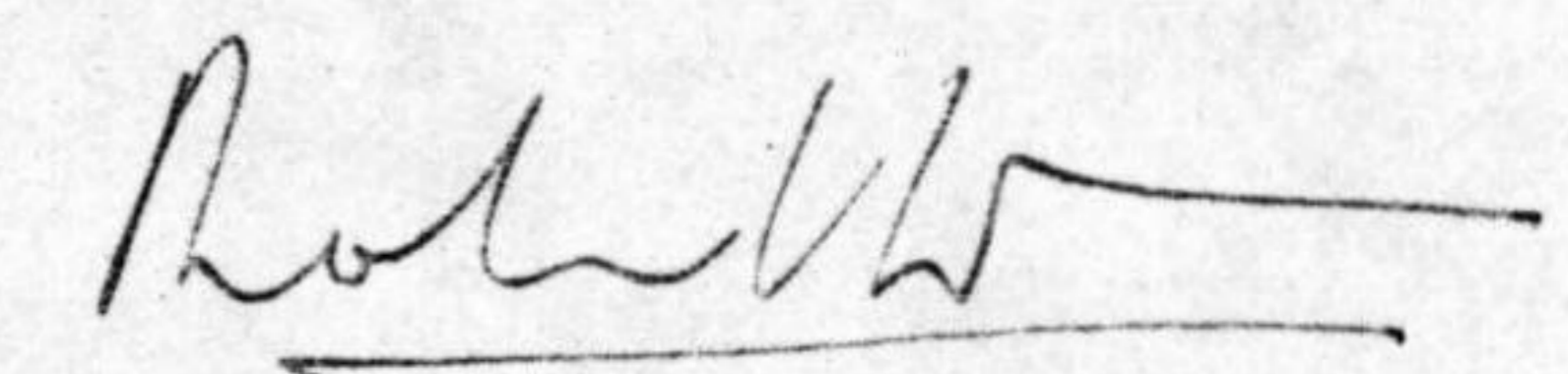
Il demeure, comme je vous l'écrivais le 28 juillet, que le Gouvernement français continue à observer avec vigilance la politique menée par le Gouvernement de Prétoria et qu'il se tient prêt à envisager d'élargir le champ des décisions déjà adoptées si aucun progrès significatif n'est enregistré en faveur du démantèlement de l'apartheid et du retour de la paix en Afrique australe.

S'agissant de la présence de mercenaires aux Comores, je vous rappelle qu'il s'agit d'individus recrutés -à titre privé- pour être membres de la garde présidentielle, corps autonome et distinct des forces comoriennes. Le Gouvernement français ne saurait donc être tenu pour responsable d'une affaire qui relève de la souveraineté d'un autre pays.

La France est, comme vous le savez, liée aux Comores par des accords de défense et de coopération, signés en 1978, qui prévoient notre concours technique à la formation, l'organisation et l'équipement des forces comoriennes. De façon plus précise, cette assistance prend deux formes : une aide directe en équipements d'une part, et l'instruction des militaires comoriens, d'autre part, assurée par des conseillers techniques au sein de l'Armée de Terre et de la Gendarmerie et complétée par des stages organisés en territoire métropolitain ou à la Réunion.

C'est à cet effort et au respect de nos engagements envers les Comores, que le gouvernement français entend se tenir.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

  
Roland DUMAS